



Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique

DGA4Direction Générale Adjointe Développement
Territorial et Solidarités

Fort-de-France, le 01 JUIN 2017

Le Président**A****Monsieur Le Président**
MARTINIQUE TRANSPORTS
Collectivité Territoriale de
Martinique
Rue Gaston Defferre
CS 30137
97200 FORT-DE-FRANCEN/Réf. : DL/FV/NG/LLF/17/06/125249
Objet : Avenant 3.11 à la DSP Transport Urbain
P.J. : Note de présentation
Copie courrier du 24 Mai 2017Dossier suivi par M. Nicolas GAUVIN
Tél. : 05 96 75 82 72

Monsieur le Président,

Pour faire suite à mon courrier du 24 Mai 2017, et comme convenu dans le cadre de la convention de mandat de paiement entre Martinique Transports et la CACEM, je souhaite porter à votre connaissance les derniers éléments concernant le coût de la marche à blanc du TCSP.

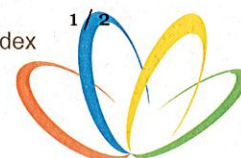
En effet, je vous avais tenu informé de son déroulement et des évolutions possibles en matière de calendrier. En réunion en préfecture du 30 Mai 2017, ces points ont été abordés et une optimisation du calendrier a été souhaitée. Nous y travaillons avec la CFTU.

Cependant, notre délégataire, qui met en œuvre la marche à blanc, nous indique qu'un certain nombre de poste de dépenses sont à revoir, au regard de la réalité opérationnelle.

Ainsi, l'examen des conditions actualisées de réalisation des opérations de marche à blanc a permis de déceler trois facteurs justifiant la révision économique de cette phase de marche à blanc :

- Le premier endogène correspond à l'actualisation des coûts fixés en 2014 ;
- Le second contextuel concerne les conséquences financières de la non-utilisation ou la non-réalisation conformes des équipements nécessaires à l'exploitation d'un réseau de TCSP pendant plus d'un an ;
- Enfin, le dernier facteur matériel a trait à l'élargissement des prestations dévolues à la CFTU.

Le coût économique de ces trois facteurs s'élève à hauteur de **1 205 712,00 € HT** mensuel soit en toutes lettres **un million deux cent cinq mille sept cent douze euros** pour la période optimale de marche à blanc au lieu des 567560,00 € HT mensuels prévus initialement à l'avenant 3.6.



Ainsi, compte tenu du dernier planning proposé (qui doit cependant encore évoluer dans le sens d'un resserrement), il est à prévoir un coût total des opérations de marche à blanc dans le scenario en cours de **4 317 931,68 € HT au lieu de 2 989 149,33 € HT prévus, soit un surcoût de 1 328 782.35 € HT.**

Par ailleurs, si les opérations de marche à blanc devaient se prolonger au-delà du scenario actuel, à la demande de l'autorité délégante, il est proposé d'arrêter un coût mensuel prévisionnel de 1 205 712,00 € HT.

Vous trouverez en pièces jointes des éléments explicatifs complémentaires.

Le projet d'avenant est d'ores et déjà en cours d'instruction par les services et commissions de la CACEM. Il sera présenté au prochain Conseil Communautaire du 7 Juin 2017.

Je vous remercie de bien vouloir me faire connaître la position de Martinique Transports sur la passation de cet avenant dans les meilleurs délais. Je vous rappelle à cet effet que son approbation conditionne aujourd'hui la poursuite des opérations de marche à blanc.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Pour le Président absent et par
délégation,

Le 1er Vice-Président faisant
fonction.

Didier LAGUERRE

